

06

La participation des personnes accompagnées à leur propre parcours

Fiche technique

Secteurs

Social et Médico-social

Public

Travailleurs sociaux de tous niveaux, y compris l'encadrement.

Durée

4 jours (2 + 2)

Lieux & dates

➤ Groupe 1

BORDEAUX

Les 6 & 7 jan. 2022

+ Les 31 jan. & 1er fév. 2022

➤ Groupe 2

LIMOGES - Groupe annulé

Les 10 & 11 jan. 2022

+ Les 20 & 21 jan. 2022

➤ Groupe 3

SALIES-DE-BEARN

Les 10 & 11 mars 2022

+ Les 7 & 8 avr. 2022

➤ Groupe 4

NIORT

Les 11 & 12 avr. 2022

+ Les 16 & 17 mai 2022

Interlocuteur OF

CROIX ROUGE FRANCAISE

Partenariat & cofinancement

➤ DGCS

Contexte

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, lancée en 2018, se décline en 6 axes. L'axe qui nous intéresse plus particulièrement est la participation des personnes accompagnées à leur propre parcours

Cette démarche a pour objectif principal de mieux répondre aux demandes de participation ou de permettre de favoriser cette expression lorsque les personnes accompagnées ne les formulent pas. Les freins peuvent être multiples tant au niveau des institutions ou structures que des travailleurs sociaux eux-mêmes ; la formation se doit d'interroger les postures professionnelles des travailleurs sociaux qui favorisent ou, au contraire, constituent un frein à la réussite de la démarche de participation des personnes accompagnées à leur propre parcours.

Objectifs

La formation a pour objectifs :

- Valoriser/mettre en perspective le travail social dans le cadre de la stratégie globale du Plan Pauvreté.
- Connaître les enjeux et les conditions de la mise en oeuvre de la participation des personnes accompagnées
- Intégrer et renforcer la dimension participative dans la relation aux personnes
- Mettre en relation cette approche avec les pratiques professionnelles, en complément de ce qui se fait déjà dans les formations initiales
- Favoriser la production de connaissances et de savoirs liés au parcours des personnes

Prérequis

Cette formation s'adresse aux travailleurs sociaux (niveau 5-6) ainsi qu'à des cadres de service.

Le nombre de stagiaires par groupe de formation sera limité à 15 personnes.

Pour effectuer la formation : les candidats devront avoir un diplôme de niveau 5-6, qui sera vérifié avant la validation de l'inscription.

Contenu

Déroulement 1ère journée :

Appréhender le contexte et les enjeux de la participation des personnes accompagnées à leur propre parcours

Déroulement 2ème journée :

Faire évoluer sa pratique

Travail inter-session proposé

Réflexion sur les axes possibles de développement de la pratique de « la participation des personnes accompagnées » dans son service

Déroulement 3ème journée

Mise en pratique de la participation de la personne accompagnée au sein des institutions

Déroulement 4ème journée :

L'évolution de sa pratique à partir du savoir expérientiel des personnes accompagnées